

«Vous n'avez qu'un seul Père»

méditation biblique sur l'autorité éducative

Quelqu'un disait de l'autorité qu'on en a ou bien qu'on n'en a pas, et que cela ne s'apprend pas. Certains qui ont fait profession d'éducateurs ne manqueraient pas de se sentir condamnés irrévocablement par un aphorisme de ce type. D'autres, au contraire, forts de la confiance qu'ils placent en leur autorité « naturelle » se verraient, sans nul doute, consacrés à perpétuité dans leur tâche éducative – au grand dam des générations d'enfants qui leur seraient nécessairement confiées !

Pourtant, prévenant tout retour sur soi de dépit ou de satisfaction comblée, le Christ déclare aux uns et aux autres qu'il n'existe qu'une seule autorité et qu'elle n'est pas de nature humaine. « Vous n'avez qu'un seul Père, qui est aux Cieux » (Mt 23, 11). Permettez tout d'abord une remarque d'ordre méthodologique et lexicale. Dans la Bible, le terme de paternité est volontiers usité pour figurer une autorité, qu'elle soit naturelle en la personne du « pater familias », ou sociale dans la personne du maître d'école et du supérieur hiérarchique, ou encore civile en la figure de l'Etat et du gouvernement politique. C'est ainsi que le quatrième commandement communiqué à Moïse – qui par ailleurs est le premier commandement ordonné à l'amour d'autrui : « Honore ton père et ta mère afin d'avoir longue vie sur la terre que le Seigneur te donne » (Ex 20, 12), rappelle chaque personne au respect de ses parents, mais aussi du groupe familial des aînés dans sa totalité, et, encore

plus loin, de toutes les instances qui organisent les hiérarchies dans la société. Le catéchisme de l'Église catholique le rappelle en ces termes : « Il s'étend enfin au devoir des élèves à l'égard du maître, des employés à l'égard des employeurs, des subordonnés à l'égard de leurs chefs, des citoyens à l'égard de leur patrie, de ceux qui l'administrent ou la gouvernent. Ce commandement implique et sous-entend les devoirs des parents, tuteurs, maîtres, chefs, magistrats, gouvernants, de *tous ceux qui exercent l'autorité sur autrui* ou sur une communauté de personnes. » (CEC 2199)

Voilà pourquoi nous nous permettons de fonder notre réflexion sur l'autorité à partir d'une réflexion du Christ qui ne la nomme qu'à travers le terme de « Père ».

Etre ou avoir

Que dit littéralement le Seigneur ? Qu'aucun homme ne peut être considéré comme une autorité – morale, politique, éducative et même familiale – par un autre. Et d'emblée le Christ suggère à son auditoire de faire une différence entre *avoir de l'autorité* et *être une autorité* pour autrui. Avoir de l'autorité dépend d'un certain nombre de conditions en bonne partie quantifiables et mesurables, que ce soit parce que l'autorité que j'ai découle de ma force physique, de mon art de la persuasion, des conventions et règlements qui ont institué le pouvoir de mon statut, de mes compétences réelles qui légitiment mon enseignement ou mes décisions éducatives. A strictement parler, ces conditions m'autorisent par elles-mêmes à exercer une autorité sur autrui, à me considérer moi-même comme source du

pouvoir que j'exerce, car ce sont mes performances qui le fondent, à me prendre à juste titre pour l'une des premières causes de la croissance de l'enfant et de ce qu'il devient. Ainsi, quand un éducateur a de l'autorité et qu'il l'exerce, une hiérarchie évidente s'impose puisqu'elle découle directement de la dissymétrie qui existe entre la maîtrise de l'éducateur et l'ignorance de l'enfant.

C'est ainsi que l'on peut parler de fondements naturels de l'autorité car, encore une fois, il s'agit de performances que l'on peut évaluer et attribuer à la personne qui l'exerce.

En revanche, le Christ affirme que ces performances, si grandes soient-elles, ne suffisent pas à produire la croissance de l'enfant, c'est-à-dire la réalisation de l'homme en lui. Au contraire, Jésus rappelle sans équivoque que l'autorité que l'on a ne trouve sa source et sa légitimité que dans une Autorité plénière qui se délègue elle-même parce qu'elle le choisit ainsi. En effet, un éducateur, un chef, un père ou une mère peuvent avoir une autorité sur, mais un seul peut revendiquer le fait d'être l'autorité unique qui permet à toutes les autres de s'exercer : Dieu-Père. En effet, aussi vrai qu'être une autorité pour quelqu'un, c'est littéralement en être l'auteur, présider à son origine, à son éveil puis à sa croissance – littéralement à son « augmentation » (l'« auctor » est celui qui « auget », qui augmente, qui fait croître, qui assure en garantissant l'avenir et ainsi peut répondre de l'autre), aussi vrai donc « c'est Dieu qui donne la croissance » quand « Paul a planté et Apollos a arrosé ». Disons-le tout net : si un homme pouvait revendiquer cette capacité « d'être l'auteur d'autrui », ce dernier ne pourrait plus prétendre à aucune liberté devant le premier qui le limiterait par son regard même et l'attente qu'il en aurait.

Le Père, unique éducateur

« Vous-mêmes, n'appellez personne du nom de Père, car vous n'avez qu'un seul Père, qui est aux Cieux ». Le Christ veut rappeler la relativité de toute autorité humaine à sa source qui la transcende radicalement. C'est donc en la personne du Père qu'il faut reconnaître le seul véritable éducateur. Devons-nous même dire l'unique père, le seul authentique parent ? Effectivement, il faut aller jusqu'à considérer cela si l'on veut respecter la lettre radicale de cette parole. Lorsque celle-ci est proclamée au cours de l'eucharistie, les fidèles trouvent volontiers l'occasion de taquiner leur curé : « Alors mon Père, il ne faut plus vous appeler mon Père, donc ! », lequel pourrait répondre à ceux qui sont parents que le Christ leur défend aussi d'être appelés père ou mère... Consternation assurée !

Pourtant, j'invite à ne pas réduire de façon simpliste l'interprétation d'une telle déclaration. Le Christ respecte le lien familial plus que beaucoup de prêtres, de scribes et de pharisiens de son époque, à qui il reproche : « Et vous, pourquoi transgressez-vous le commandement de Dieu au nom de votre tradition ? En effet, Dieu a dit : « Honore ton père et ta mère », et « Que celui qui maudit son père ou sa mère soit puni de mort ». Mais vous, vous dites : Quiconque dira à son père ou à sa mère : les biens dont j'aurais pu t'assister, je les consacre, celui-là sera quitte de ses devoirs envers son père et sa mère. Et vous avez annulé la parole de Dieu au nom de votre tradition ». (Mt 15, 3-6 ; cf. aussi, Mc 7, 9-13)

Plus encore, les nombreuses guérisons d'enfants que Jésus pratique manifestent avec évidence le souci qu'il a de reconnaître,

d'honorer, de soutenir la paternité et la maternité souffrantes et compatissantes de ceux qui les demandent. Etendons même ce que nous venons de dire aux autorités sociales et politiques, car, là aussi, Jésus manifeste nettement son respect. C'est le cas lorsqu'il fait « rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu » (Mt 22, 21 ; cf. aussi Mc 12, 13-17 et Lc 20, 20-26) et lorsqu'il honore avec Pierre l'impôt du Temple : « Comme ils étaient venus à Capharnaüm, les collecteurs du didrachme s'approchèrent de Pierre et lui dirent : « Est-ce que votre maître ne paie pas le didrachme ? – Mais si », dit-il. Quand il fut arrivé à la maison, Jésus devança ses paroles en lui disant : « Qu'en penses-tu, Simon ? Les rois de la terre, de qui perçoivent-ils taxes ou impôts ? De leurs fils ou des étrangers ? » Et comme il répondait : « Des étrangers », Jésus lui dit : « Par conséquent, les fils sont exempts. Cependant, pour ne pas les scandaliser, va à la mer, jette l'hameçon, saisis le premier poisson qui montera, et ouvre-lui la bouche : tu y trouveras un statère ; prends-le et donne-le leur, pour moi et pour toi. » (Mt 17, 24-27)

Sachant cela, si l'on revient à la paternité, à la maternité et, par là, à toute autorité éducative, on voit mal Jésus s'en prendre à ce qu'il restaure, à ce qu'il guérit, à ce qu'il sauve même (quand on songe à la valeur eschatologique de tout miracle christique). Pourtant, lorsqu'il guérit l'enfant et a fortiori le ressuscite, il le donne une nouvelle fois à ses parents – « Et il le remit à sa mère ». (Lc 7, 15) – et cette manière d'accueillir la vie de leur enfant est radicalement nouvelle pour eux. Clairement, cette manière signifie que leur parentalité vient

directement du Christ, Verbe du Père, ayant « habité parmi nous » (Jn 1, 14). Eux-mêmes reconnaissent la relativité de leur autorité et de leur capacité à donner la croissance et la vie par leur intercession suppliante et leur acte de foi : « Ma petite fille est à toute extrémité, viens lui imposer les mains pour qu'elle soit sauvée et qu'elle vive » quémande Jaïre à qui Jésus assure « Sois sans crainte ; aies seulement la foi » (Mt 5, 36). Finalement, comme face à la tempête sur le lac (Mt 8, 27), la parole seule, nue, mais impérative du Christ, suffit à redonner vie à la jeune fille : « Talitha Koum » (Mt 5, 41). Ainsi, nul plus que ces pères et mères blessés dans leur tâche d'éducateurs n'ont expérimenté radicalement ce qui suscitait l'étonnement chez les foules au sujet du Christ : « Ils étaient frappés de son enseignement, car il parlait avec autorité » (Lc 4, 32).

L'humilité nécessaire

Toutefois, Jésus pose une condition à la manifestation de son autorité puissante et efficace : la foi de ceux qui le sollicitent, qui passe nécessairement par l'humble reconnaissance des limites de leur propre pouvoir sur ce que vit leur enfant. De même, l'éducateur doit d'abord se connaître insuffisant, dépendant de la puissance du Christ s'il veut voir ce dernier relayer jusqu'à l'inattendu la croissance de l'enfant.

Celui qui comprend le mieux cela, c'est ce centurion qui intercède pour son enfant. Cet homme de pouvoir sait exactement ce que signifie exercer son autorité : « Moi, qui ne suis qu'un subalterne, j'ai sous moi des soldats, et je dis à l'un : Va ! et il va, et à un autre : Viens ! et il vient, et à mon serviteur :

fais ceci ! et il le fait. » (Mt 8, 9) Et c'est justement parce qu'il connaît l'étendue de son autorité, qu'il peut du même coup en affirmer les bornes et, au contraire, déclarer l'absence de limites de celle du Christ : « Dis seulement un mot et mon enfant sera guéri » (Mt8, 8). Et il ne se conforme pas à une admiration théorique : il sait qu'une autorité s'exerce concrètement, dans la sobriété de son pouvoir même. Pour lui Jésus commande ; il n'a pas besoin d'un contexte (se déplacer jusque chez lui, entrer en relation avec son enfant, etc.). Jésus commande, voilà tout. Il commande à la maladie, aux éléments, à tout être : peu importe, il commande. Son essence est d'être autorité sur toute chose.

C'est pourquoi, aucune autorité humaine ne peut accéder à son sens plénier si elle ne prend pas la mesure de sa relativité au Christ, c'est-à-dire la nécessité de demeurer en relation avec lui tout au long de son exercice. Une autorité est toujours déjà transmise, déléguée par le Père ; lui seul la donne, invisiblement certes, spirituellement, même lorsqu'il s'agit de la paternité et de la maternité naturelles, en tant qu'elles sont non seulement l'expression de la procréation mais la capacité de participer activement, réellement à la croissance de l'enfant. C'est ainsi, par exemple, qu'il faut comprendre la parabole du bon Samaritain. Cet homme roué de coups et laissé pour mort, ne pourrait-il être la figure de l'enfant dans sa vulnérabilité et son besoin impérieux de soins ? Le Samaritain ne ressemble-t-il pas au Christ ? Et ne pouvons-nous pas nous reconnaître dans cet aubergiste auquel le Maître confie un bien si fragile et si précieux ?

Concrètement maintenant, comment s'agirait-il de comprendre le propos qui précède, dans notre rôle d'éducateur ?

Nous avons déjà parlé de l'humilité nécessaire à l'exercice de notre autorité. Nous ne pouvons pas la négocier sans, par la même occasion, nous prendre pour Dieu et menacer la liberté de ceux qui nous sont confiés. Cette humilité – dont personne ne peut affirmer sans paradoxe qu'il la pratique effectivement – est la condition de la gratuité dont nous pouvons faire preuve dans le quotidien de notre tâche, afin que nous ne nous recherchions jamais nous-mêmes dans le service de l'enfant. Cette humilité conditionne également la radicalité de notre reconnaissance que Dieu seul est le vrai éducateur de l'enfant : « Vous n'êtes pas les parents de vos enfants », s'exclame Khalil Gibran dans une page célèbre du *Prophète*. D'ailleurs, seule cette reconnaissance peut nous affranchir de nos craintes et de nos manques d'espérance en les enfants, puisque, s'il est leur véritable Père, il sera aussi leur Providence. Educateurs chrétiens, pratiquons-nous l'abandon à la divine Providence, ou bien préférons-nous abandonner Dieu à nos manques de confiance ? Savons-nous, très concrètement donc, intercéder dans la prière pour la situation familiale d'un jeune ou pour sa santé ? Plus prosaïquement aussi, savons-nous lui demander son concours quand un manque financier se fait jour ? Ou bien son Autorité sur toute chose ne résonne-t-elle en nous que sous la forme d'une jolie théorie ? Si nous ne tenons notre autorité que du Père, ainsi que du Christ qui en est l'unique médiateur, éduquer se montre alors essentiellement comme une œuvre spirituelle. Prions-nous pour la croissance, et même, j'ose le dire, la sainteté de nos jeunes ? Avons-nous assez conscience qu'ils doivent être « aux affaires de [leur] Père » (Lc2, 42), ainsi que Marie l'a d'abord appris à ses dépens pour Jésus ? S'il

¹ P. J. Simler,
in Marianistes
en mission permanente,
1972

ne faut jamais négliger l'exigence de cultiver nos compétences éducatives et la recherche de l'excellence en ce domaine, savons-nous pour autant employer des moyens parfois strictement spirituels, tels que le jeûne, pour soutenir la fécondité de nos efforts ? Un père marianiste remarquait, en effet, un jour : « Le sacrifice de soi-même dans la souffrance est un apostolat invisible, qui donne à l'apostolat visible sa vraie fécondité. Avez-vous jamais soupçonné que la cause ordinaire, la cause principale de vos insuccès dans l'apostolat de l'éducation, pouvait être l'absence de l'esprit de sacrifice ? »¹ Ainsi, pour conclure, je voudrais que nous, Maristes, qui souhaitons avant tout imiter Marie, nous nous arrêtions sur ce qu'elle a bien voulu devenir la servante inutile qui a vraiment autorisé le Christ, son fils, d'être « aux affaires de [son] Père », et de s'accomplir ainsi comme Fils.

Jean-Patrice ARDUIN